

Questions au Feuilleton

3. On prévoit que le contrat sera exécuté avant la fin de l'année financière 1982-1983, et on devrait pouvoir se procurer des exemplaires du rapport dès que les travaux de recherche seront terminés.

L'AGENCE INTERNATIONALE DE CONTRÔLE PAR SATELLITE

Question n° 4547—M. McKinnon:

Le ministère de la Défense nationale a-t-il accordé un contrat de \$9,000 pour la production d'un rapport sur le potentiel de la future Agence internationale de contrôle par satellite en matière de contrôle des armements et de gestion des crises, à M. Robin Ranger de l'Université St-François Xavier et, le cas échéant, a) quand l'étude sera-t-elle terminée, b) en mettra-t-on des copies à la disposition des députés?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Approvisionnement et Services Canada a accordé, pour le compte du ministère de la Défense nationale, un contrat de \$9,000 à M. Robin Ranger de l'Université St-François-Xavier, pour la production d'un rapport sur le potentiel de la future Agence internationale de contrôle par satellite en matière de contrôle des armements et de gestion des crises. a) L'étude doit être terminée pour le 31 janvier 1983. b) Des copies de l'étude seront mises à la disposition des députés sur demande.

L'ÉTUDE SUR LA PÉNÉTRATION DES IMPULSIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES NUCLÉAIRES

Question n° 4549—M. McKinnon:

Le ministère de la Défense nationale a-t-il accordé un contrat de \$30,000 pour une étude sur la pénétration des impulsions électromagnétiques nucléaires dans les structures blindées à l'Université d'Ottawa et, le cas échéant, a) quand l'étude sera-t-elle terminée, b) en mettra-t-on des copies à la disposition des députés?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Oui. Approvisionnement et Services Canada a accordé, pour le compte du ministère de la Défense nationale, un contrat de \$30,000 à l'Université d'Ottawa pour la réalisation d'une étude sur la pénétration des impulsions électromagnétiques nucléaires dans les structures blindées. a) 31 octobre 1983. b) Des copies de l'étude seront mises à la disposition des députés sur demande.

AMCAN INDUSTRIES CORPORATION

Question n° 4561—M. Blenkarn:

1. La Commission d'expansion des entreprises a-t-elle donné des garanties à la Banque Toronto-Dominion et à d'autres au sujet d'avances versées à Amcan Industries Limited, entreprise qui s'occupe de recyclage secondaire de l'aluminium et de moulages en aluminium en Ontario et au Québec et, le cas échéant, lesquelles?

2. Le gouvernement prévoit-il une perte à la suite de la défalcation par Amcan Industries Limited des prêts qui ont été garantis par la Commission et, le cas échéant, de combien?

3. La Commission a-t-elle pour principe de garantir des prêts à des sociétés à participation étrangère importante, comme dans le cas de l'Amcan Industries Limited?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui concerne les ministères de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale:

1. La somme des garanties autorisées par la Commission d'expansion des entreprises pour des prêts consentis par des banques à la Amcan Industries Corporation totalise \$12,650,000.

2. La perte prévue par le gouvernement à la suite de la défalcation de la Amcan Industries Corporation est de \$7,000,000.

3. Conformément au règlement de la Commission d'expansion des entreprises, il n'y a pas de critère d'admissibilité portant sur la propriété d'une compagnie. Le règlement exige que la firme fabrique des produits et se situe au Canada. Les sommes versées au début comme garanties de prêts à la Amcan Industries Corporation ont servi à rendre la société entièrement canadienne.

L'ESCOMPTE DES REMBOURSEMENTS D'IMPÔT

Question n° 4570—M. Hnatyshyn:

1. Le gouvernement envisage-t-il de régler les particuliers et entreprises qui se livrent à l'escompte des remboursements d'impôt?

2. En 1981, le gouvernement sait-il si 60,000 contribuables ont profité de services d'escompte des remboursements d'impôt pour lesquels les acheteurs ont fait des bénéfices de \$4.95 millions et sinon, quels dossiers le gouvernement possède-t-il sur l'envergure et les profits associés à l'escompte des remboursements d'impôt en 1981?

M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): 1. En 1978, le Parlement promulguait la loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt afin de réglementer les pratiques des particuliers et des sociétés faisant affaire dans le secteur des prêts sur remboursement. L'adoption de cette loi répondait aux inquiétudes des provinces dans ce domaine. Mon ministère applique la loi depuis janvier 1979.

2. Pour l'année d'imposition 1981, près de 61,500 Canadiens ont obtenu un prêt d'un escompteur. La valeur brute du montant qui est revenu aux escompteurs se chiffre à environ \$6,519,000, mais on ne sait quelle proportion de ce montant représente des bénéfices. Comme n'importe quels autres commerçants, ces prêteurs ont des frais généraux et des dépenses d'exploitation dont le ministère ne connaît pas la valeur.

LA RÉUNION DU COMITÉ SECTORIEL DE LA COMMISSION DU SYSTÈME MÉTRIQUE DU CANADA

Question n° 4571—M. Greenaway:

Le ou vers le 30 septembre 1982, la Commission du système métrique a-t-elle tenu une audience au Canadian Inn de Kamloops (C.-B.) et, le cas échéant, a) combien de personnes y ont assisté, quels organismes représentaient-elles et comment ont-elles été choisies, b) a-t-on offert un repas aux frais des contribuables et a-t-on servi gratuitement des boissons alcoolisées aux personnes présentes, c) combien a coûté l'audience au total, d) combien ont coûté au total les boissons alcoolisées servies aux participants?

M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Le Comité sectoriel 61.04, Bétail, de la Commission du système métrique Canada s'est réuni au Canadian Inn de Kamloops (C.-B.) le 30 septembre 1982.

a) Les treize personnes qui y assistaient représentaient Agriculture Canada, le ministère de l'Agriculture de l'Alberta, la British Columbia Cattlemen's Association, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Colombie-Britannique, le Conseil canadien du mouton, le Conseil canadien des viandes, la Livestock Markets Association of Canada, la Commission du système métrique Canada. Toutes ces associations et ministères sont des membres titulaires du Comité. b) Oui. c) \$353.85 (comprend la location de la pièce, la nourriture, bar et photocopie). d) \$50.75